Site commun: http://www.tresor.cgt.fr/47
Le 16 juin 2010

RETRAITES : le gouvernement a distillé son poison !

Ce matin, en conférence de presse, le Ministre du travail (Eric WOERTH) a dévoilé sa contre réforme des retraites. **C'est l'arbitrage le plus brutal et le plus injuste qui a été retenu.** Les décisions les plus fortes :

▶ Recul progressif de l'âge de départ à la retraite qui passe de 60 ans à 62 ans (applicable en 2018) pour les salariés nés après le 1er juillet 1951.

date de naissance	départ avant réforme	décalage	âge au départ	date de départ
01/07/1951	01/07/2011	4 mois	60 ans et 4 mois	01/11/2011
01/01/1952	01/01/2012	8 mois	60 ans et 8 mois	01/09/2012
01/01/1953	01/01/2013	1 an	61 ans	01/01/2014
01/01/1954	01/01/2014	1 an et 4 mois	61 ans et 4 mois	01/05/2015
01/01/1955	01/01/2015	1 an et 8 mois	61 ans et 8 mois	01/09/2016
01/01/1956	01/01/2016	2 ans	62 ans	01/01/2018

- ▶ Décalage de 2 ans pour annuler la décote (de 65 ans aujourd'hui à 66 ans en 2019 et 67 ans en 2023).
- ▶ Augmentation de la durée de cotisation à 41,5 ans en 2020. La réforme Fillon de 2003 continue de s'appliquer. Pour les salariés nés en 1950 (40 ans et 6 mois), en 1951 (40 ans et 9 mois) et en 1952 (41 ans). Pour les générations nées en 1953 et 1954, la durée passe à 41 ans et 3 mois.
- ▶ Prise en compte de "l'usure" des salariés. Pour prendre en compte la pénibilité, le gouvernement propose un examen médical individuel ouvert à tous les salariés pour déterminer de l'usure ou non de celui-ci. En conséquence, le gouvernement supprime la liste des métiers considérés comme pénibles. Les conditions nouvelles sont dorénavant : ouverture des droits à 60 ans pour une incapacité physique supérieure à 20%.
- ▶ Alignement du taux de cotisation (retenue pour pension civile 7,85%) des fonctionnaires sur le taux du privé (10,55%), étalée sur 10 ans. Cette décision ne tient pas compte que les retenues pour pensions civiles représentent plus de 10% du traitement brut lorsqu'on intègre la retenue IMT, la retenue NBI et la retenue RAFP.
- ► Extinction au 01/01/2012 du dispositif de départ anticipé "15 ans 3 enfants" pour les fonctionnaires.

Face à ce coup porté, la riposte doit être immédiate !!

La CGT Finances Publiques 47 appelle l'ensemble des agents à se mettre en grève et à manifester dans l'unité, **le jeudi 24 juin**.

Déclaration de la CGT

Retraite : une réforme brutale pour un recul social sans précédent

Le gouvernement vient de rendre public l'avant-projet de loi sur la réforme des retraites à l'issue d'une pseudo concertation. Pour la CGT, c'est une réforme brutale pour un recul social sans précédent qui appelle ces premiers commentaires :

- ▶ En repoussant l'âge de départ à la retraite à 62 ans et l'âge de la retraite à taux plein à 67 ans (au lieu des 60 et 65 ans actuels), et en confirmant l'allongement de la durée de cotisation à 41,5 ans, les conditions d'acquisition des droits à la retraite en France seraient les plus drastiques en Europe,
- La quasi-totalité des salariés du public et du privé sont concernés.
- ▶ L'âge de départ en retraite serait repoussé à partir du 1er juillet 2011 sur un rythme accéléré pour atteindre 62 ans pour les salariés qui peuvent prétendre aujourd'hui à partir en retraite en 2016,
- ▶ Le droit à la retraite à taux plein serait porté à 67 ans. Les femmes dont 30 % sont déjà contraintes aujourd'hui de partir à 65 ans en seront les principales victimes,
- ▶ Les différentes mesures d'âge vont toucher plus particulièrement les jeunes. Ainsi, d'ici 2016, c'est plus d'un million d'emplois qui ne leur seront pas ouverts parce que leurs parents devront travailler plus longtemps.
- ▶ Le traitement des salariés exerçant des métiers pénibles et astreignants relève de la provocation. Il n'y aurait aucun métier pénible. Seul serait apprécié le degré d'usure du salarié qui, le cas échéant, lui permettrait de continuer de partir à 60 ans. On est loin du droit au départ anticipé avant 60 ans pour une retraite en bonne santé, alors que la CGT estime à 15 % les salariés en emploi pénible,
- ▶ Pour les fonctionnaires, la cotisation retraite augmentera de 2,7 %. Le dispositif de départ anticipé pour les femmes ayant eu 3 enfants disparaîtrait. Au nom de l'équité, c'est l'alignement des droits par le bas,
- ▶ Pour les régimes spéciaux : le gouvernement confirme que les mesures s'appliqueront aux salariés des régimes spéciaux. Il cherche surtout à éviter un front uni de tous les salariés en différant la mise en œuvre en 2017.

Ainsi l'ensemble des dispositions affectant les droits en matière de retraite représenterait une ponction de 22,6 milliards d'euros en 2018, 25,1 milliards d'euros en 2020. Parallèlement, les propositions concernant la mise à contribution des hauts revenus, des revenus du capital, des entreprises ne font qu'égratigner les dispositions en leur faveur. Leur seule vocation est de créer l'illusion que la réforme est juste. Les recettes attendues sur ce plan sont estimées à 4,4 milliards d'euros en 2020, soit 5 fois moins que les sacrifices imposés aux salariés.

Le projet de loi est très largement marqué de l'empreinte du MEDEF qui réclamait le report de l'âge légal de la retraite. Les entreprises obtiendraient de plus de nouvelles aides financières pour l'emploi des plus de 55 ans. La brutalité des mesures gouvernementales vise à répondre à la pression conjuguée des marchés financiers et des agences de notation qui exigent une réduction des budgets publics et sociaux dans tous les pays européens. Non content d'affaiblir encore davantage le système de retraite par répartition, en accentuant les conséquences des réformes antérieures qui amputent déjà le niveau des retraites, le gouvernement n'apporte aucune réponse nouvelle aux défis du chômage, des bas salaires et de la précarité. C'est pourtant dans la réponse à ces problèmes que réside l'essentiel des solutions garantissant la pérennité des retraites. Pour la CGT, c'est évident, cette réforme des retraites doit être résolument combattue.

Chaque salarié de tout âge et de toute profession doit prendre conscience que c'est de sa mobilisation que tout va désormais dépendre. La CGT appelle tous les salariés à mener campagne pour des grandes manifestations unitaires et interprofessionnelles le jeudi 24 juin prochain et l'organisation de nombreux arrêts de travail dans le privé et le public.